

www.cra-occitanie.fr

en visio, le 27/01/2024

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU COMITÉ RÉGIONAL AÉRONAUTIQUE OCCITANIE
DU 27 JANVIER 2024 - VISIO.**

Présents: X BERTAUD, F BRUS, C CALONNE, I NESPOULOUS, L LABASTE, C. THOUZET, JF BABI, P SARTRE, F LAGARDE, E DELGA, P ALAMY, D GAZEAU,

Invités présent: P BUORO (CDA 11), F MICHIELS (CDA 81),

Excusés: J SZPIK, JE VILLALTA, D VACHER,

Invités excusés: P DELABARRE (CDA 66).

Président

François LAGARDE

Méyabat

65170 ARAGNOUET

Tél : 06.61.62.24.69

president@cra-occitanie.fr

Secrétaire

Lionel LABASTE

Tel: 06.71.85.86.19

secretaire@cra-occitanie.fr

Trésorier par intérim

Philippe ALAMY

Tel: 06.70.74.75.96

tresorier@cra-occitanie.fr

Ordre du jour:

1. Compte-rendu financier 2023,
2. Point sécurité,
3. Préparation de l'Assemblée Générale,
4. Demande d'affiliation Albi Aérocopter,
5. Point ETR,
6. Questions diverses.

FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE

: 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

BIC : SOGEFRPP

François LAGARDE ouvre la séance à 09H35 et aborde les points à l'ordre du jour.

Le CODIR revient sur le CR de sa dernière séance, répondant après examen du document aux questions posées par C Thouzet, E Delga et X Bertaud et valide ce compte rendu.

1. Compte-rendu financier 2023,

Le bilan financier de 2023 sera communiqué sous 10 jours avant de faire l'objet d'une réunion en visio dédiée.

Il en sera de même pour le prévisionnel 2024 qui sera présenté au CODIR lors de cette réunion.

Le commissaire aux comptes va aussi à l'issue être sollicité.

2. Point sécurité,

JE VILLALTA souhaite arrêter sa fonction de CPS adjoint.

Didier GAZEAU souhaitait lui céder sa fonction de responsable CPS, il va donc rechercher une autre personne pour lui succéder.

3. Préparation de l'Assemblée Générale,

Les convocations seront envoyées au plus tard le 08 février 2024 conformément aux dispositions contenues dans les statuts et RI avec les appels à candidature pour intégrer le CODIR.

Francis BRUS est désigné par le président pour diriger la commission électorale. Eric DELGA est volontaire pour intégrer cette commission. Une troisième personne sera désignée par Francis.

La date butoir du retour des candidatures est fixée au 26 février minuit en courrier recommandé à l'adresse personnelle de Francis BRUS.

Le CODIR fixe la prise en charge financière des repas lors de l'AG à 1 par aéroclub,

Il sera rappelé aux présidents des organismes affiliés qu'ils doivent être à jour de la cotisation FFA (Montant 2024 de 200€, appels de cotisation envoyés aux clubs avant l'AG) au jour de l'AG.

Planning de l'AG: C/R moral / CR d'activité / C/R financier + rapport du commissaire aux comptes / Nomination du commissaire aux comptes pour 2024 / Présentation des candidats au CODIR / Vote et dépouillement CD / Résultats vote CD / Election du président du CRA.

4. Demandes d'affiliation Albi Hélicoptère,

Daniel VACHER a été chargé par le président du CRA de la mission d'évaluer si le club remplit les conditions fédérales pour être affilié.

FRANCAISE AERONAUTIQUE

: 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FÉDÉRATION

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

BIC : SOGEFRPP

Après une visite sur place et une rencontre avec les dirigeants du club, il a remis son rapport qui est positif.

Lionel LABASTE demande à ne pas participer au vote du fait de son appartenance à l'Aéroclub d'Albi.

A la question de l'affiliation à la FFA de l'aéroclub Albi Aérocopter à la FFA, le CODIR vote "POUR" à la majorité des votants.

Frédéric MICHIELS, invité en tant que président CDA à la réunion souhaiterait, en tant que président de l'Aéroclub d'Albi avoir accès à la lettre de motivation déposée par Albi Aérocopter du fait qu'elle contiendrait des propos diffamatoires.

François LAGARDE indique que cette demande, qui n'est pas du ressort du CRA mais de la FFA, sera soumise au service juridique de la FFA.

5. Point ETR.

Sébastien VALENZA, instructeur à l'AC de Graulhet et instructeur voltige (AC du Gaillacois et Ailes Toulousaines) est intéressé pour devenir responsable ETR du CRA11.

Sa candidature au poste de responsable ETR pour le CRA Occitanie est soumise au CODIR.

A la question de nommer Sébastien VALENZA responsable ETR CRA Occitanie, le CODIR vote "POUR" à l'unanimité.

6. Questions diverses.

Le quota listes 1 FI ENAC pour 2024 est de 4, identique à celui de 2023.

Eric DELGA adresse une question sur le vol de nuit à François LAGARDE, en tant que président de la commission formation de la FFA: certains de ses élèves se sont vus leur qualification refusée par la DSAC pour un écart sur le nombre d'heures indiqué dans le programme de formation vol de nuit de la FFA.

F Lagarde indique que le programme VDN FFA approuvé par la DSAC prévoit un nombre d'heures de vol supérieur au minimum réglementaire mais qu'il existe la possibilité de faire bénéficier l'élève d'un crédit d'heures sans toutefois faire moins que le minimum réglementaire.

Centres d'examen théoriques (Xavier BERTAUD):

Des frais supplémentaires sont constatés (rallonges électriques, logiciels informatiques...), quid de la prise en charge?

François LAGARDE indique qu'un séminaire va être réalisé prochainement par la FFA, qui permettra de faire remonter ces remarques mais s'interroge sur les logiciels informatiques dont il est question qui ne figurent pas dans le cahier des charges des centres d'examen.

Christian CALONNE indique que les cartes SIM permettant l'accès à des zones ZSAR aéroportuaires ne sont toujours pas livrées et que les usagers risquent des amendes. François LAGARDE précise que la FFA a fait sa part du travail mais reste tributaire de l'Autorité, laquelle autorité indique que le sujet est en cours de traitement.

FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE

: 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

BIC : SOGEFRPP

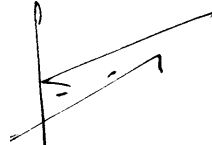
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H41.

Le Secrétaire,



Lionel LABASTE

Le Président,



François LAGARDE

FRANCAISE AERONAUTIQUE

: 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

BIC : SOGEFRPP